

Norme 2 : Pratique fondée sur des connaissances

FAQ : Quelle est ma responsabilité en tant que préceptrice ou mentor?

Q. Ma gestionnaire m'a demandée d'être la préceptrice d'une infirmière diplômée (ID). Quelle est ma responsabilité professionnelle?

R. Devenir préceptrice et soutenir une ID qui est nouvelle dans la profession peut être une expérience enrichissante. Un environnement de travail propice qui encourage les ID à se sentir les bienvenues, en sécurité, valorisées et encadrées facilite leur transition au milieu d'exercice et contribue à soutenir la prestation de soins sécuritaires, conformes à l'éthique et de qualité.

Dans le contexte d'un préceptorat, l'énoncé descriptif de la norme 2 des *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* de 2019 précise que l'II appuie les clients, les collègues et les étudiantes et étudiants en partageant son expérience et son expertise infirmières et en étant un modèle de rôle, une ressource, une préceptrice ou une mentor efficace. Comme vous pouvez le constater, assumer le rôle de préceptrice auprès d'une ID fait partie de vos obligations en tant que professionnelle autoréglémentée.

Être préceptrice ou mentor peut être à la fois enrichissant et difficile. Si vous estimez que vous avez besoin de soutien pour être efficace dans votre rôle de préceptrice, vous devriez discuter de vos besoins d'apprentissage avec votre gestionnaire. Votre employeur a peut-être des mesures de soutien internes et externes à vous offrir pour aider à être efficace dans votre rôle. Vous pouvez aussi consulter les documents suivants de l'AIINB pour vous appuyer :

- [Directives sur l'encadrement des apprenantes dans le milieu de travail](#)
- [Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick](#)

Pour en savoir plus sur la **pratique fondée sur des connaissances**, poursuivez l'exploration de la **norme 2** dans le document [Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées](#) (2019). Si vous avez des questions au sujet de vos responsabilités en tant que **préceptrice ou mentor** ou du respect de cette norme d'exercice, veuillez communiquer avec une infirmière-conseil à aiinb@aiinb.nb.ca ou au 506-458-8731/1-800-442-4417 (sans frais).